

Qui SOUTIENT cette DEMARCHE ?

Vous avez écrit...

Bravo pour votre lettre et l'objet du courrier. Je suis bien placée pour constater les dégâts et les conséquences de cette recrudescence de l'érotisation de la télévision et l'impact négatif sur les enfants. Je suis de tout cœur avec vous et vous soutiens totalement dans votre combat.

Mon soutien à votre action est inconditionnel. Vous pouvez le publier d'autant plus que je suis la seule au monde à trouver que la télévision est un facteur perturbateur et compromettant pour l'équilibre des enfants. Les programmes de télévision et publicité sont comprometteurs pour le développement des enfants. Je reçois de plus en plus de signalements des abus sexuels entre enfants. Un signe significatif de l'impact de la télévision. Je reste à votre disposition en cas débat sur cette question.

Amicalement Latifa BENNARI 17-11-12 ange.bleu@wanadoo.fr

- **Sommes bien sur à vos cotés** et avons aussi besoin d'être soutenus pour accroître notre visibilité amicalement

Michelle joyaux Association Grands-Parrains grandsparraains@orange.fr

- **Bravo, nous vous soutenons!**

Oui, vous pouvez signaler qu'au nom de la fédération des AFC du Nord, je soutiens votre initiative. Vous pouvez citer mon nom. Cette autorisation et ce soutien pourra être retirée à tout moment, auquel cas je vous demanderai d'en retirer la mention (ce n'est pas un chèque en blanc, mais d'après ce que j'ai vu du sens de vos actions, il n'y a pas de raison que nous revenions là dessus...) Tous nos vœux de succès et bon courage

Damien Tampé Président AFC du Nord 17-11-12 dtampe@afcnord.org

- **Je souscris globalement aux constats exposés et partage vos préoccupations.**

Aucun problème pour publier mon nom, ma fonction et ma réaction.

J'avoue ne plus accepter que les débuts de soirée soient très (trop) souvent réservés à des films violents, alors que les reportages ou émissions d'intérêts culturels sont diffusés après 22 h. La banalisation de la violence à la télévision (et au cinéma) ne peut que susciter des risques vis à vis des populations les plus fragiles, au premier rang desquels les enfants et les adolescents. Je reste à votre disposition.
Cordialement 16-11-12

Éric PONCET Vice-président du Conseil général du Rhône Canton d'Écully
www.ericponcet.fr

- **Content de lire dans vos propos que le CSA ne fait pas son travail !**

Une pétition nationale doit être lancée sans tarder via AVAAZ ou autres.

Cordialement Hubert LOQUET hubertloquet@aol.com

Après avoir lu les réponses de la Défenseure des enfants, du CSA et de l'UNAF, qui ont eu la courtoisie de répondre, j'en tire les conclusions suivantes: Les réponses sont toujours les mêmes, tous se réfugient derrière la commission de classification des films qui n'ayant pas donné des consignes de prudence pour les films pourtant violents et de sexualité prononcée, il faut considérer qu'il n'y a pas sujet à alerter les spectateurs.

J'en arrive donc à constater, que les personnes faisant partie de ces commissions de classification sont arrivées à banaliser la violence au quotidien dans le vie actuelle et cela ne les heurte pas. Voilà qui est très inquiétant, ces personnes ne se mettent donc pas du tout à la place des jeunes enfants et même d'adolescents qui devraient avoir le droit d'être respectés. Il est inconcevable qu'on leur propose dès leur plus jeune âge des images, au cinéma comme à la TV, de violence, de viol, de sexe, ils s'imprègnent à leur insu de ce mode de vie on leur vole l'insouciance de leur jeunesse parce que des adultes ne prennent pas leur rôle de protection au sérieux. Odette CULEMBOURG

Merci de nous faire partager les réponses des organismes interpellés au nom de l'association. Ces réponses sont contradictoires avec d'un côté le CSA qui affirme que la commission n'a pas visualisé ces films et la Défenseure des Droits qui en assure l'inverse. De plus ces derniers ne proposent pas d'ouverture à débat ou ne semble pas prendre note du constat soulevé par nos courriers quant à ces deux films; le CSA se cache derrière une citation et la défenseure des Droits ne fait que rappeler le processus sans pour autant admettre qu'il y a bien eu lacune pour les deux films qui nous concernent.

Tout ceci est bien révoltant de la part d'organismes qui ont le pouvoir de statuer sur les contenus visionnés par nos enfants.

Une collègue m'a relaté un exemple tout frais: elle avait cru bien faire que de louer un film noté "tout public" pour ses nièces le week-end dernier et s'est retrouvée abasourdie par l'extrême violence de son contenu lors du visionnage, la petite était choquée.

Continuons notre action car il y a du travail et la route est longue. Aude SAILLARD
